

JURIDICTIONS

SAISON 2023-2024

RELEVE DES SANCTIONS

N°31 DU 23 05 2024

Commission : Discipline
Date : 23 mai 2024

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	22 05 24	JS SIREUIL	7 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	24 05 24	96€
D1	22 05 24	CO LA COURONNE	5 matchs de suspension	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	24 05 24	96€
D1	22 05 24	CO LA COURONNE	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	24 05 24	41€
D2	18 05 24	FC NERSAC	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	41€
D2	19 05 24	ENT. ST SEVERIN PALLUAUD	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	41€
D2	19 05 24	AS CLAIX	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	41€
D3	19 05 24	US ST MARTIN	6 matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	96€



JURIDICTIONS

SAISON 2023-2024 RELEVE DES SANCTIONS N°31 DU 23 05 2024

D3	19 05 24	FC ROUILLAC	5 matchs de suspension	Art. 8 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	96€
D3	28 04 24	JS ANG. BASSEAU	8 mois de suspension	Art. 10, 6 et 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 04 24	575€
D4	19 05 24	FC CONFOLENTAIS	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	41€
D4	19 05 24	FC CONFOLENTAIS	5 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	20 05 24	96€
D4	19 05 24	US BOUEX	7 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	96€
U17	18 05 24	CO LA COURONNE	12 matchs de suspension dont 6 avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 05 24	151€

Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.

Le Président : Pierre LARROUY Le Secrétaire : Marcel BUISSON